



aquafides

Norme propriétaire

de certification de l'empreinte hydrique

AQF-OP — Matériel pour Tour Opérateurs

AQUAFIDES

CSRD TOOLKIT

POUR TOUR OPÉRATEURS

Document public téléchargeable

Version 1.1 · émis le 15/02/2026

Comment résoudre le reporting hydrique ESRS E3 de votre chaîne hôtelière avec des données auditées de tierce partie

— Document technique pour CSO et Compliance Officer

CONTRÔLE DOCUMENTAIRE

Document contrôlé

CODE

AQF-OP-CSRD / 2026

RÉVISION

v1.1

DATE D'ÉMISSION

15/02/2026

STATUT

EN VIGUEUR

PROCHAINE RÉVISION

15/02/2027

DROITS D'USAGE

Document public sous licence CC BY-ND 4.0. Reproduction libre avec attribution expresse. Œuvres dérivées non permises. Aquafides® est une marque déposée.

CITATION RECOMMANDÉE

Aquafides (2026). Aquafides CSRD Toolkit for Tour Operators — Matériel 2 du paquet stratégique tour opérateurs. Aquafides SLU. <https://aquafides.org/operators>

1. Objet du document

Ce Toolkit répond à une question concrète qu'en 2026 tous les grands tour opérateurs européens ont déjà sur la table : comment satisfaire à l'obligation CSRD de reporter l'empreinte hydrique de leur chaîne de fournisseurs hôteliers avec des données auditées, comparables et défendables devant l'auditeur externe.

Le document est conçu pour que votre CSO ou votre Sustainability Reporting Lead puisse évaluer, en moins d'une heure, si Aquafides est l'outil adéquat pour résoudre le problème. Il ne s'agit pas d'un matériel commercial ; c'est un matériel technico-réglementaire qui documente une possibilité de solution.

Le document est structuré en six blocs : le cadre réglementaire applicable ; le problème de la chaîne hôtelière sous ESRS E3 ; comment Aquafides couvre les datapoints exigibles ; comparaison spécifiquement hydrique face à d'autres certifications touristiques existantes ; modèle de clause contractuelle pour incorporer Aquafides aux cahiers des charges ; et processus recommandé d'adoption.

2. Cadre réglementaire CSRD applicable aux tour opérateurs

2.1 Qui est obligé et à partir de quand

La Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive, 2022/2464/UE) est entrée en vigueur le 5 janvier 2023 et oblige progressivement à reporter l'information de durabilité sous les standards européens ESRS, transposés à l'ordre juridique national de chaque État Membre :

- Première vague (reporting depuis 2025 sur l'exercice 2024) : grandes entités d'intérêt public avec > 500 employés déjà soumises à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD). Chez les tour opérateurs : inclut au moins TUI Group, Booking Holdings, DERTOUR Group et équivalents.
- Deuxième vague (reporting depuis 2026 sur l'exercice 2025) : autres grandes entreprises selon critères CSRD (> 250 employés ou > 50 M€ chiffre d'affaires ou > 25 M€ bilan). Inclut la majeure partie des tour opérateurs et bedbanks moyens et grands.
- Troisième vague (2027/2028) : PME cotées et filiales pertinentes.

2.2 ESRS E3 — Ressources hydriques et marines : ce qu'il exige spécifiquement

ESRS E3 est la norme technique qui régle le reporting hydrique sous CSRD. Elle exige au sujet reportant :

- IRO-1 — Identification d'impacts matériels, risques et opportunités liés à l'eau, y compris la chaîne de valeur.
- IRO-2 — Double matérialité (impact + financière) sur les sujets hydriques identifiés.
- E3-1 — Politiques liées aux ressources hydriques et marines.
- E3-2 — Actions et ressources liées aux sujets hydriques matériels, y compris chaîne de valeur.
- E3-3 — Objectifs quantitatifs.
- E3-4 — Datapoints quantitatifs : prélèvement d'eau par source, rejet par destination, consommation nette, prélèvement et rejet en zones de stress hydrique, intensité et efficacité hydrique.
- E3-5 — Risques et opportunités hydriques, description narrative.

2.3 Assurance limitée et raisonnable

La CSRD exige assurance limitée dans sa première phase et assurance raisonnable à partir de 2028. Cela signifie qu'un auditeur externe vérifie l'information hydrique reportée. L'information estimée avec des facteurs génériques sans base vérifiable est vulnérable ; l'information dérivée de certifications de tierce partie avec méthodologie documentée est défendable.

3. Le problème spécifique de la chaîne hôtelière pour le reporting ESRS E3

3.1 L'empreinte hydrique d'un tour opérateur est essentiellement indirecte

Un tour opérateur européen moyen-grand consomme directement entre 5 000 et 50 000 m³ d'eau par an dans ses bureaux et centres d'opérations. L'empreinte indirecte attribuable aux hôtels qu'il contracte se situe en revanche dans la fourchette de 5 à 100 millions de m³ par an. C'est-à-dire : l'empreinte de la chaîne hôtelière dépasse la propre d'un à trois ordres de grandeur. Tout reporting hydrique limité au Scope 1+2 est méthodologiquement non pertinent à des fins matérielles.

3.2 Les trois options réelles dont dispose un tour opérateur aujourd'hui

Pour réunir la donnée hydrique de centaines ou milliers d'hôtels contractés, les options réalistes sont trois :

- Option A — Estimation avec facteurs génériques sectoriels : appliquer un facteur type « L/séjour-nuit » sectoriel au volume de nuitées contractées. Rapide, économique, mais vulnérable devant l'auditeur externe et peu différentiel.
- Option B — Audit hôtel par hôtel par le tour opérateur lui-même : envoyer des inspecteurs, questionnaires, compteurs. Conforme, mais le coût est prohibitif à l'échelle et la qualité de la donnée hétérogène.
- Option C — Exigence de certification de tierce partie à l'hôtel : l'hôtel se certifie avec un auditeur indépendant sous norme reconnue, et le tour opérateur reçoit le certificat et les données. Meilleur rapport coût-bénéfice et meilleure défense devant auditeur.

3.3 Pourquoi les certifications touristiques généralistes ne résolvent pas l'option C en matière hydrique

Les certifications touristiques généralistes (GSTC-Recognized standards, Travelife, Green Key, Earth Check, Biosphere) sont utiles mais insuffisantes pour résoudre spécifiquement ESRS E3 :

- Leur couverture de l'eau est générique (typiquement 5-10 % du checklist total) et ne produit pas les datapoints quantitatifs qu'ESRS E3 exige.
- La méthodologie de calcul de l'empreinte hydrique n'est pas uniforme entre certifications, ce qui empêche la comparabilité.
- Habituellement, elles n'appliquent pas de facteur de bassin (AWARE) et, par conséquent, ne permettent pas de satisfaire au datapoint ESRS E3-4 sur prélèvement et rejet en zones de stress hydrique.
- Elles ne produisent pas de Plan de Réduction quantitatif pluriannuel avec MACC que le tour opérateur puisse utiliser pour reporter les actions E3-2 de sa chaîne.

Aquafides est complémentaire à ces certifications touristiques : elle ne les remplace pas, elle les approfondit spécifiquement sur l'axe de l'eau.

4. Comment Aquafides couvre les datapoints ESRS E3 exigibles

Cette section est la pièce technique centrale du Toolkit. Pour chaque datapoint ESRS E3, le tour opérateur trouve le document concret du dossier Aquafides de l'hôtel où la donnée est disponible.

Datapoint ESRS E3	Exigence	Document Aquafides qui le couvre
E3 IRO-1	Identification d'impacts hydriques matériels (y compris chaîne de valeur).	B3 Stakeholders + B4 Double Matérialité Hydrique.
E3 IRO-2	Application de la double matérialité aux sujets hydriques.	B4 Double Matérialité Hydrique (matrice impact/financière).
E3-1	Politiques hydriques écrites et signées par la Direction.	A1 Politique Hydrique Corporative (signée).
E3-2	Actions spécifiques et ressources assignées à la gestion hydrique.	E3 Plan de Réduction d'Empreinte Hydrique v1.0 + F1-F4 Chaîne d'Approvisionnement.
E3-3	Objectifs quantitatifs pluriannuels hydriques.	A1 (objectifs généraux) + E3 (objectifs détaillés avec délai et métrique).
E3-4 (53)	Volume total d'eau prélevé (m³/an).	D1 Mémoire de Calcul EH (feuille prélèvement).
E3-4 (54-55)	Prélèvement par source et par zone de stress hydrique.	C1 Inventaire LDA + C2 Caractérisation Bassin + D1 ventilation.
E3-4 (56)	Volume total d'eau rejeté et par destination.	C3 Sankey + D1 (feuille rejet) + H4 qualité effluent.
E3-4 (57)	Volume total d'eau consommé (prélevé - rejeté).	D1 calcul EH bleue (consommation nette).
E3-4 (58-59)	Prélèvement et rejet en zones de stress hydrique.	C2 Caractérisation Bassin + D2 AWARE-pondérée.
E3-4 (60-61)	Intensité hydrique et efficience (consommation par UF ou par €).	D3 Tableau de Ratios d'Efficience (KPIs par UF).
E3-5	Risques et opportunités hydriques — description narrative.	C2 Bassin + E2 Résumé Exécutif (risques à Direction) + L1 IWA.

Résultat pour le tour opérateur

Un hôtel certifié Aquafides livre au tour opérateur, sans coût supplémentaire, tous les inputs ESRS E3 que son rapport annuel doit contenir pour l'opération de cet hôtel. Le tour opérateur agrège ces inputs hôtel par hôtel et obtient son reporting consolidé défendable devant auditeur.

5. Couverture simultanée : ISO 14046, AWS, GRI 303, CDP Water

Aquafides est conçue comme norme propriétaire modulaire qui couvre simultanément, sur un dossier unique, les exigences vérifiables des principales normes internationales hydriques. Le tour opérateur qui a dans son catalogue des hôtels certifiés Aquafides dispose, sans coût supplémentaire, de l'information nécessaire pour :

- Reporting CSRD ESRS E3 — détaillé précédemment.
- Reporting GRI 303 (2018) — mapping spécifique K2 disponible.
- Réponse à CDP Water Security — mapping spécifique via J1 Disclosure.
- Démonstration de conformité ISO 14046:2014 — méthodologie de base du dossier.
- Accréditation AWS Standard v2.0 — module M-AWS optionnel mais compatible avec le noyau.

5.1 Pourquoi cette multi-couverture importe au tour opérateur

Les investisseurs européens cotés utilisent CDP Water. Les rapports volontaires de durabilité utilisent GRI. Les contractualisations avec grands corporates exigent ISO 14046. La réglementation européenne exige ESRS. Traditionnellement, satisfaire les cinq sources obligeait à dupliquer les efforts. Aquafides résout les cinq avec un dossier unique, ce qui réduit le coût-coordination à sa chaîne hôtelière (les hôtels n'ont pas à envoyer cinq réponses différentes à cinq sources différentes) et au tour opérateur lui-même (il reçoit les données dans un format unique).

6. Comparaison spécifiquement hydrique face à d'autres certifications touristiques

Aquafides ne concurrence pas les certifications touristiques généralistes, elle les complète. Ce tableau compare, exclusivement sur la dimension hydrique, ce que chaque certification livre :

Dimension hydrique	GSTC Hotel	Travelife	Green Key	Earth Check	Aquafides
Calcul EH verte/bleue/grise WFN+ISO 14046	Non	Partiel	Non	Partiel	Oui intégral
Facteur AWARE par bassin	Non	Non	Non	Non	Oui
Sous-comptage opérationnel exigé	Recommandé	Recommandé	Oui	Recommandé	Obligatoire 5 blocs à 2028
Plan de Réduction avec MACC	Non	Non	Partiel	Partiel	Oui
Mapping datapoints ESRS E3	Non	Non	Non	Non	Oui complet
Mapping GRI 303	Partiel	Partiel	Non	Partiel	Oui complet
Mapping CDP Water	Non	Non	Non	Partiel	Oui
Séparation conseil/audit obligatoire	Non formelle	Non formelle	Non formelle	Non formelle	Oui obligatoire (Annexe IV)
Page publique vérifiable QR	Partiel	Oui	Oui	Oui	Oui avec métadonnées auditées

La conclusion technique est directe : les certifications touristiques généralistes sont utiles pour la durabilité globale de l'établissement, mais aucune ne couvre simultanément les datapoints ESRS E3 obligatoires pour le reporting CSRD du tour opérateur. Aquafides est, aujourd'hui, la seule norme qui le fait de manière intégrale et certifiée.

7. Modèle de clause contractuelle hôtel — tour opérateur

La forme opérationnelle d'incorporer Aquafides au processus de contractualisation hôtelière du tour opérateur est par clause type. Le texte suivant est un modèle adaptable à la pratique juridique de chaque tour opérateur :

Cláusula tipo / Model clause / Clause type / Musterklausel / Clàusula tipus

L'hôtel fournisseur reconnaît l'exigence croissante du client final et du cadre réglementaire européen (CSRD, ESRS E3) en matière de gestion durable de l'eau, et s'engage à obtenir, dans un délai maximum de [12/24/36] mois à compter de la signature du présent contrat, une certification d'empreinte hydrique de tierce partie couvrant les datapoints obligatoires d'ESRS E3, ISO 14046:2014 et, optionnellement, AWS Standard v2.0. Est considéré comme certification de référence le Protocole Aquafides v3.2 émis par Aquafides.org, sans exclure les certifications équivalentes dûment accréditées. Pendant la durée du contrat, l'hôtel fournisseur s'engage à fournir au tour opérateur, annuellement, son rapport technique vérifié et sa déclaration publique d'empreinte hydrique de l'exercice antérieur, ainsi que ses avancées quantitatives concernant le Plan de Réduction d'Empreinte Hydrique en vigueur.

Variante renforcée (Phase Éligibilité, année 4+) : « L'obtention et le maintien de la certification Aquafides (ou équivalent accrédité) est condition d'éligibilité pour la contractualisation dans ce segment (hôtels 4-5, hôtels mis en avant, hôtels en bassins en stress hydrique). Le manquement soutenu pourra donner lieu au non-renouvellement contractuel avec préavis raisonnable. »*

8. Processus recommandé d'adoption par le tour opérateur

Processus en cinq étapes conçu pour qu'un tour opérateur européen adopte Aquafides dans sa chaîne hôtelière de manière progressive, avec coût de coordination bas et résultats mesurables dès la première année :

1. Décision interne (mois 1-2) : l'équipe CSO + Achats Hôtelières + Communication valide l'incorporation d'Aquafides comme critère. Décision formelle signée et Coordinateur Aquafides Client assigné au sein de l'organisation.
2. Phase Reconnaissance (mois 3-12) : Aquafides est incorporée comme critère d'évaluation positive dans les processus de contractualisation. Les hôtels certifiés gagnent des points. Communication au réseau d'hôtels fournisseurs annonçant le changement.
3. Programme Pilote (mois 6-18) : sélection de 5-10 hôtels fournisseurs stratégiques disposés à débiter le processus Aquafides en conditions préférentielles (rabais + accompagnement). Tour opérateur et Aquafides co-signent l'initiative.
4. Phase Préférence (mois 12-24) : après le pilote, Aquafides est élevée à critère préférentiel. Clause type dans les renouvellements contractuels avec délai d'adoption.
5. Phase Éligibilité (mois 24+) : dans les segments critiques (hôtels premium, bassins en stress), Aquafides est exigée comme condition de contractualisation. Le tour opérateur communique ce changement avec 12-18 mois d'anticipation à son réseau.

8.1 Ressources nécessaires au tour opérateur pour démarrer

- Coordinateur Aquafides Client au sein de l'organisation (CSO ou équivalent, 20 % de son temps pendant 12 mois).
- Texte de clause incorporé aux contrats modèles.
- Communication initiale au réseau d'hôtels fournisseurs (Aquafides facilite brouillon et matériels).
- Sans coût supplémentaire d'audit hôtel par hôtel : le coût est assumé par l'hôtel certifié, non par le tour opérateur.

8.2 Résultats attendus Année 1

- Aquafides incorporée comme critère dans les cahiers des charges.
- Programme pilote avec 5-10 hôtels européens lancé.
- Première information hydrique auditée disponible pour reporting CSRD.
- Communication de l'initiative aux clients finaux et aux marchés.
- Positionnement comme tour opérateur pionnier en transparence hydrique européenne.

9. Contact technique Aquafides

Pour évaluation technique du Protocole, accès à cas démonstratifs du secteur hôtelier méditerranéen, programmation de réunion avec CSO et conception de programme pilote :

Aquafides.org • Département Tour Opérateurs

Marco Antonio Oltra Cámara • CEO

marco@aquafides.org

operadores@aquafides.org • canal spécifique tour opérateurs

aquafides.org/operators

Aquafides SLU • Andorra la Vella (siège)

Aqua Fides SL • Espagne (délégation opérationnelle)

Annexe — Glossaire rapide

CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive (Directive 2022/2464/UE).
ESRS	European Sustainability Reporting Standards (Règlement Délégué 2023/2772).

ESRS E3	Norme technique ESRS sur Ressources hydriques et marines.
AWARE	Available WAter REmaining — facteur de caractérisation par bassin (ISO 14046).
WFN	Water Footprint Network — méthodologie de base du calcul d'empreinte hydrique.
GSTC	Global Sustainable Tourism Council — entité mondiale gatekeeper des certifications touristiques.
MACC	Marginal Abatement Cost Curve — courbe de coût marginal de l'économie d'eau.
UF	Unité fonctionnelle (séjour-nuit, hôte-jour, etc.).
IRO	Impact, Risk, Opportunity — terminologie ESRS pour identification matérielle.
Spread Effect	Doctrine spécifique Aquafides pour Chaînes d'Approvisionnement (ne s'applique pas aux hôtels SP, s'applique au tour opérateur lui-même dans son profil CS).

HISTORIQUE DES VERSIONS

Rév.	Date	Description du changement	Statut
v1.1	15/02/2026	Émission initiale du Toolkit technique ESRS E3.	EN VIGUEUR

CONTACT

Pour toute demande technique sur le contenu du Toolkit et demande de réunion avec CSO : operadores@aquafides.org